



8

Objet : Motion sur le projet de loi dit « de transformation de la Fonction publique »

Intervenant : Jean Claude Galan

Selon Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès de Gérard Darmanin « On peut garantir une qualité de services partout sur le territoire en réalisant des économies ». Bref, faire mieux avec moins.

En 2019, en plus des départs à la retraite non remplacés, environ 4.500 postes doivent être supprimés dans la fonction publique d'État : ce nombre doit plus que doubler en 2020. Le programme d'Emmanuel Macron prévoit en effet 120.000 suppressions de postes d'ici 2022, dont 50.000 dans la fonction publique d'État, 70.000 devant être assumé par les collectivités locales.

Les conditions de vie et de travail des agents poursuivent leur dégradation : Poursuite du gel de la valeur du point entraînant des pertes de pouvoir d'achat considérables, retour du stigmatisant et injuste jour de carence, mauvaise compensation de la hausse de la Contribution Sociale Généralisée, nouvelles et massives suppressions d'emplois alors que nombre de services sont en grande difficulté parce qu'en sous-effectif, abandons et privatisations de missions publiques au détriment de l'intérêt général..., la liste est déjà bien longue des mauvais coups portés contre le service public, ses agents et les usagers.

Les pensionnés ne sont pas oubliés puisque les mesures régressives contre les retraités, notamment, sur les niveaux des pensions, tombent drues également.

Les organisations syndicales n'ont eu cesse, depuis près d'un an, de dénoncer un document d'orientation du gouvernement sur le projet de loi dit « de transformation de la Fonction publique » dont l'objectif est de refonder le contrat social avec les agents publics.

Mais ce qu'il propose tourne le dos aux principes mêmes de la Fonction publique. Car en prévoyant explicitement des restructurations et de des fermetures de services, en multipliant les dispositifs pour organiser des mobilités contraintes tous azimuts, en ôtant aux commissions administratives paritaires leurs principales compétences notamment en matière de mutations et de promotions, en accroissant de façon quasi illimitée le recours au non-titulariat et à la précarité, en faisant de la part individuelle des salaires – adossée sur des critères importés du secteur privé et de la loi du marché – un élément déterminant de la rémunération, ce projet de loi constitue une attaque sans précédent et même un basculement de notre modèle social.